



Le **T**raîne BUISSONS

Bulletin de Nature 18, Association d'étude et de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher



Tous pour le
blaireau avec
Nature 18 (p.8)

Retour sur les
plantations
d'arbres et de
haies (p.6)

Des oiseaux
libertins et
des oiseaux
féministes (p.12)

Le loup est
déclassé ! (p.18)



SOMMAIRE

Le mot de la présidente	p.3
Des nouvelles de l'équipe.....	p.4
L'actu de Nature I8	p.5
Plantations sur les communes de l'agglo Bourges Plus.....	p.6
Plantation du verger « Jacques Maillet » à Mareuil-sur-Arnon.....	p.7
Tous pour le blaireau avec Nature I8	p.8
Historique de la restauration de notre mare à Gaumet à Mornay-sur-Allier	p.10
Sentinelles de la nature - L'application est accessible depuis le 1er janvier 2025 en région Centre Val de Loire	p.11
Des oiseaux libertins et des oiseaux féministes ?.....	p.12
Engrais quelles nuisances pour l'environnement ?.....	p.16
Une mesure totalement inédite : le loup est déclassé !	p.18
Conseil lecture : L'histoire enfouie du remembrement.....	p.19
Les temps forts de 2025	p.20

La biodiversité chez soi

Pour l'accueillir, on commence par laisser, dans un endroit du jardin, des herbes hautes, ainsi que des petits tas de bois afin de créer des refuges à insectes !

Les graines de certaines plantes peuvent servir de nourriture à nos visiteurs et puis aussi, pratiquons la tonte raisonnée, il n'est pas nécessaire d'avoir une pelouse rase si l'on veut accueillir la faune, un jardin trop propre, c'est un jardin pauvre, ainsi la tondeuse sera plus souvent à la remise, et donc moins de pollution sonore et atmosphérique.

Plantons des haies champêtres qui seront des niches parfaites pour nos hôtes qui viendront y trouver leur bien-être, des haies taillées au cordeau, ça ne reflète pas le naturel, n'oublions pas nos amis les hérissons qui recherchent ces endroits riches pour y trouver leur nourriture.

Enfin, installons dans notre jardin : nichoirs et hôtels à insectes !



**ANNIE OUZET,
BENEVOLE**

Le mot de la présidente



Bourges a été élue pour être Capitale Européenne de la Culture en 2028 et au-delà, tout le Berry et la région centre.

Nature 18 a souhaité s'associer à cette belle opportunité dans le cadre d'une démarche environnementale.

Mais bien avant nous, George Sand avait ce respect du vivant et de la nécessité de le préserver. Elle aime le pays de bocages qu'elle appellera « la vallée noire ».

Dans ses romans, elle le décrira, de même que de nombreuses forêts, elle montrera l'importance des rivières.

Elle deviendra militante et lanceuse d'alerte pour sauver, en 1872, la forêt de Fontainebleau, que l'État souhaitait sacrifier (13 298 chênes et 4828 hêtres).

Elle écrira (dans *Le Temps*, le 13 novembre 1872) : en prenant soin de ne pas y réduire son propos à ce seul cas particulier, de l'élargir au ravage commis par l'homme sur la nature.

« Supprimez les arbres que leur ombre rendent au sol, la fraîcheur bu par leurs racines, vous détruisez une harmonie nécessaire, essentielle du milieu que vous habitez ».

Relayée par des artistes et par un grand nombre de pétitionnaires, le projet de déboisement sera abandonné et la forêt de Fontainebleau, avec ses grands et beaux arbres, sauvée.

George Sand étend son propos : pour elle, protéger la forêt est dans l'intérêt des habitants, mais ajoute une clé essentielle ou Nature 18 se reconnaît bien : l'éducation à l'environnement et protéger l'environnement pour les générations futures.

George Sand, après, Jean-Jacques Rousseau était sans doute visionnaire et à ne pas douter, elle aurait défendu et appuyée le projet de PNR sud Berry.

**ISABELLE VAISSADE-MAILLET,
PRÉSIDENTE DE NATURE I8**

EN BREF

Concours départemental Mon Cher Arbre



Le Conseil départemental a, en 2024, initié un concours Mon Cher Arbre, qui consiste à signaler un des arbres remarquables, un jury, auquel Nature 18 participe désigne ensuite celui qui sera lauréat. L'an passé, un peu moins de cinquante réponses étaient parvenues, le gagnant, un chêne, se trouve que la commune de Lunery. Les lecteurs du Berry républicain ont pu suivre la remise des prix qui s'est tenue dans un premier temps à l'Hôtel du Département puis, quelques jours plus tard, sur place par la remise d'un jeune plant d'arbre à la lauréate, en présence du maire de Lunery et du président du Conseil départemental.

L'opération sera renouvelée en 2025, du 15 mars au 30 juin. Les modalités seront précisées lorsque le concours sera officiellement lancé, dans les prochains jours. L'idée est de présenter un arbre remarquable au sens du ressenti que l'on peut avoir devant un spécimen qui retient l'attention de celui qui le contemple.

Parmi les adhérents il y en a qui ont probablement repéré au cours d'une promenade ou autre, un sujet qui pourrait être proposé à ce concours, à chacun de voir.

Dans un prochain Train-Buissons nous reviendrons plus en détail sur quelques critères à prendre en compte, d'ici là ouvrez l'œil !

**CHRISTOPHE BODIN,
BENEVOLE**

Des nouvelles de l'équipe



Emilie Rondeau arrive au poste d'animatrice nature

mes valeurs d'équilibre entre l'humain et le reste de la nature.

Cependant, ces dernières années je rencontrais de plus en plus de difficultés à intégrer mes ambitions environnementales dans les projets. A 35 ans j'ai alors décidé de quitter ce poste, ce qui m'a permis de découvrir le BPJEPS EEDD (grâce à Justine Moutier !). Je m'y suis engagée pour acquérir de nouvelles compétences et pour trouver un meilleur pouvoir d'agir en résonance avec les valeurs qui m'animent. L'éducation à l'environnement a bien plus de facettes que ce que j'imaginais, et m'a ouvert un panel d'actions et d'enjeux très stimulants.

Pour moi, le monde qui nous entoure est composé d'une vie riche et complexe, formant des écosystèmes innombrables et une diversité en évolution perpétuelle. En tant qu'humain, nous dépendons et agissons sur ce monde tout au long de notre existence, volontairement et involontairement. Nous percevons certaines de ces interactions, chacun à sa manière et selon sa sensibilité, de manière innée, grâce à l'expérimentation, l'observation, le partage ou l'apprentissage.

A mon sens, la connaissance et la compréhension complète de ce monde ne nous sont pas accessibles, mais chaque interaction contribue à notre propre évolution. Ainsi il m'est important de cultiver ma propre sensibilité pour percevoir, vivre et comprendre le plus d'interactions possible, mais aussi de la partager et de pouvoir nourrir celle d'autres personnes. L'éducation à l'environnement, telle que je la ressens, est un moyen d'élargir cette perception du monde et ses connaissances grâce à un apprentissage vivant et le plus accessible possible. C'est une pédagogie impliquante, dont la diversité propose une souplesse et une humilité nécessaires à la complexité et l'évolution de la vie.

J'ai eu la chance de découvrir des savoir-faire d'animatrice et de développer mes connaissances sur la biodiversité, dans un contexte très agréable de formation. J'admire Nature 18 et ses actions depuis plusieurs années, et je suis ravie de pouvoir intégrer cette belle équipe !

EMILIE RONDEAU
ANIMATRICE NATURE

Audrey Arquillière quitte Nature 18 pour d'autres projets !

Ce projet s'adressera avant tout aux enfants dans un premier temps, mais l'objectif sera de parler à tous les publics, en proposant des supports fabriqués mains, pour ajouter un petit côté artistique en plus !

Actuellement, j'en suis aux débuts de ce projet : je débute une formation de 2 mois pour apprendre les bases de la création d'entreprises.

Les projets Aires Terrestres Éducatives et l'animation du Club CPN (Connaître

et Protéger la Nature), pour les enfants m'ont beaucoup plu ici. Je tiens à remercier, les collègues pour les conseils et les coups de mains donnés durant mon passage à Nature 18 et en particulier la team des bénévoles qui m'ont aidé à fabriquer les nichoirs qui m'ont été très utiles pour les animations ! A bientôt !

AUDREY ARQUILLIERE
ANIMATRICE NATURE

L'actu de Nature 18

Un nouveau site internet pour Nature 18

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Nature 18 a mis en ligne son tout nouveau site internet en janvier !

Vous pouvez le retrouver à cette adresse :

<https://www.nature18.org/>.

Elle reste inchangée par rapport à l'ancienne version !

Ce nouveau site se veut attractif, facile d'accès, convivial et permet de découvrir toutes les facettes de l'association en quelques clics !

Bonne découverte !



Le programme des animations 2025 !

Le programme des animations 2025 est sorti !

Vous pouvez le télécharger sur notre site internet ou passer le récupérer en papier au local de l'association.

Cette année, nous vous proposons une centaine de sorties nature, dans tout le département du Cher.

Un petit rappel si vous souhaitez vous y inscrire :

par téléphone au **02 48 70 76 26**

ou par email : contact@nature18.org

N'oubliez pas qu'un covoiturage au départ du local de l'association, à Bourges est organisé pour toutes nos sorties, n'hésitez pas à nous le demander lors de l'inscription.

ELODIE JARRY
ADJOINTE ADMINISTRATIVE



Après un an et demi passé à Nature 18, je souhaite désormais me lancer dans l'auto-entrepreneuriat ! J'ai pour projet de concevoir et proposer des outils pédagogiques axés sur la découverte de la biodiversité en passant par le jeu. J'aimerais rendre la connaissance de la nature plus accessible et plus ludique.



Plantations sur les communes de l'agglo Bourges Plus

En 2024, Bourges Plus a fait appel à Nature 18 afin d'accompagner plusieurs de ses communes dans des projets de plantations.

Cela fait suite au travail réalisé par Nature 18 en 2022 pour l'étude Trame verte.

Cette étude avait pour objectif de recenser l'ensemble des corridors écologiques présents sur le territoire de l'agglomération mais également d'identifier des secteurs prioritaires par commune qui mériteraient d'être replantés afin de recréer des connexions entre réservoirs de biodiversité déjà présents.

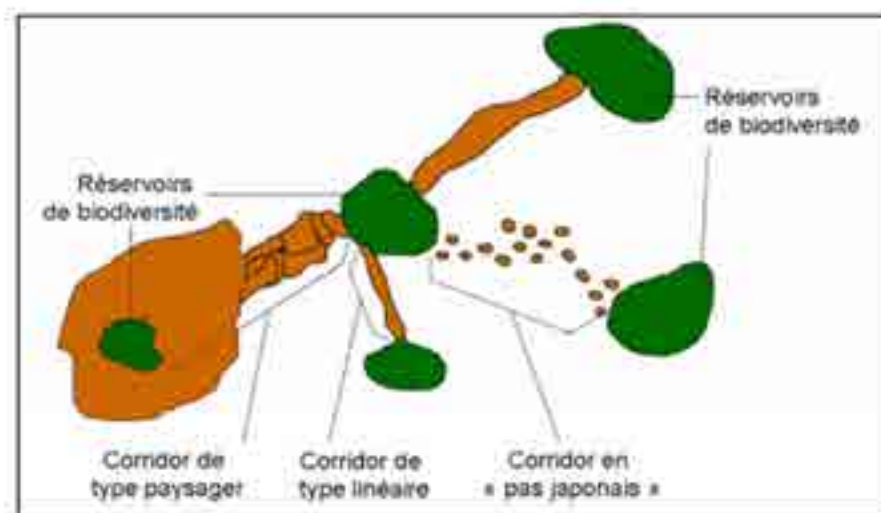


Schéma d'un réseau de continuités écologiques
(Hesse 2012, d'après 1er guide COMOP TVB)

C'est pourquoi, en 2024, Bourges Plus a souhaité passer à l'action en accompagnant les communes volontaires où des secteurs avaient été identifiés.

Nature 18 a accompagné 5 communes : Vorly, Arçay, Mehun-sur-Yèvre, Plaimpied-Givaudins, Lissay-Lochy et Berry Bouy.

Notre association a aidé ces communes à monter leurs projets de A à Z : que ce soit pour un alignement d'arbres, haie champêtre ou bosquet, mais aussi dans le choix des espèces à planter, le suivi des dossiers de demande de financements auprès de la Région Centre Val de Loire notamment. Mais également dans la recherche de pépiniéristes et d'entreprises ou associations pour ce qui est de l'aide à la plantation.

En ce début d'année, deux communes ont concrétisé leur projet : Vorly (90 arbres) et Mehun-sur-Yèvre (20 arbres + 200m de haie)

Pour les autres communes, les plantations sont prévues en décembre 2025.



Photos de la plantation à Vorly

LUCIE JAMET
CHARGÉE DE MISSIONS TERRITOIRES DURABLES

Plantation du verger « Jacques Maillet » à Mareuil-sur-Arnon.

Le 8 décembre 2024, la famille VAISSADE-MAILLET s'est retrouvée à l'étang de Mareuil-sur-Arnon afin de planter une dizaine d'arbres fruitiers en hommage à Jacques Maillet.

Jacques Maillet président et fondateur de notre association est décédé en 2023, à l'âge de 97 ans.

Lors de ses obsèques, une cagnotte avait été mise en place. L'argent récolté a permis la plantation de 9 fruitiers de variétés anciennes et locales aux abords de l'étang communal de Mareuil-sur-Arnon.



LUCIE JAMET
CHARGÉE DE MISSIONS TERRITOIRES DURABLES



Tous pour le blaireau avec Nature 18

Depuis plus de 30 ans, Nature 18, parmi ses nombreux combats en faveur de la biodiversité, s'attache à mieux faire connaître et défendre le blaireau et à combattre cette pratique de chasse barbare qu'est la « vénerie sous terre » ou chasse par déterrage.

En 2025, ce combat est toujours d'actualité et nous avons besoin de vous pour obtenir l'abolition de la chasse par déterrage et le classement du blaireau en espèce protégée.

Mieux connaître les blaireaux pour mieux les protéger

Animaux sensibles, sociables et intelligents, les blaireaux sont toujours persécutés en France par une minorité de chasseurs qui perpétuent la chasse par déterrage, appelée aussi vénerie sous terre.

C'est pour dénoncer cette pratique d'un autre âge et pour améliorer nos connaissances sur cet animal, que la Journée mondiale des blaireaux a été initiée par l'ASPAS (Association de Protection des Animaux Sauvages) en 2022.

Depuis 2023, Nature 18 s'est associée à cette journée dans le département du Cher et a dans ce cadre proposé en 2023 et en 2024 différentes actions destinées à combattre la chasse par déterrage et à mieux connaître le blaireau, ce « petit ours de nos campagnes ».

Pour mieux connaître notre gros mustélidés d'Europe, nous vous proposons deux sorties nature « Traces et indices à la découverte du blaireau ». Voir encadré ci contre.



Rassemblement à l'occasion de la journée mondiale des blaireaux, devant la préfecture le 15 mai 2024

15 mai 2025, c'est la Journée mondiale des blaireaux Pourquoi le 15 mai ?

C'est ce jour-là que commence la période complémentaire qui peut prolonger la saison de chasse par déterrage des blaireaux dans un certain nombre de départements de France par décisions des préfets.

Cette chasse est heureusement de moins en moins populaire. Elle est l'une des pratiques les plus cruelles qui soient : des chiens de petite taille, envoyés sous terre, acculent les blaireaux pour les empêcher de sortir de leur terrier pendant qu'à la surface, des chasseurs creusent la terre avec des pelles et des pioches jusqu'à atteindre les animaux. Ils vont ensuite les extirper de force, à l'aide de grandes pinces métalliques puis les tuer par arme à feu ou arme blanche (s'ils n'ont pas déjà été déchiquetés vivants par les chiens...).



Photo tirée d'une vidéo d'un piège photo montrant un blaireau dégustant un ver de terre

La justice a tranché en faveur du blaireau

Le 15 mai et jusqu'au 15 septembre, fin de la période dite complémentaire de chasse par déterrage, des « blaireautins » encore dépendants de leurs parents se trouvent encore dans les terriers. Or il est illégal en France, de tuer les petits non autonomes d'une espèce classée chassable. C'est notamment sur la base de cet argument que Nature 18 (avec les associations One Voice et ASPAS) a obtenu en 2024 l'annulation par le tribunal administratif d'Orléans de deux arrêtés du Préfet du Cher pour les années 2021/2022 et 2023/2024.

De ce fait, la prolongation du déterrage n'a pas été autorisée en 2024 pour 2024/2025, le Préfet du Cher n'ayant pas repris de nouvel arrêté de prolongation de la chasse par déterrage.

Des « dégâts » fantasmés

Pour autant, en ce début d'année, les chasseurs font pression notamment à travers les médias pour qu'un nouvel arrêté soit pris en 2025 pour 2025/2026.

Furieux de l'annulation de l'arrêté 2024, ils font état de « dégâts » qui seraient causés par le blaireau dans les exploitations agricoles, blaireaux dont la population d'après eux serait en forte progression, ce qui n'est évidemment pas démontré.

Ces « dégâts » peu argumentés ni documentés et bien souvent causés surtout par des sangliers, ne sont qu'un prétexte pour permettre aux « déterreurs » d'exercer leur « passion », celle de massacrer des animaux vivants et leurs petits.

Le tribunal administratif d'Orléans ne s'y est pas laissé prendre puisque l'absence de justification des « dégâts » est aussi un des motifs de l'annulation des arrêtés de prolongation du déterrage pris par le préfet du Cher.

Pour notre part nous agissons pour qu'un nouvel arrêté ne soit pas pris, et nous agirons s'il est pris pour qu'il soit de nouveau annulé !



Etapes d'un moulage d'empreintes de blaireau



LES ANIMATIONS AUTOUR DU BLAIREAU

Sorties traces et indices du Blaireau d'Europe en forêt d'Allogny

Samedi 12 avril et mercredi 7 mai

Animations prévues l'après-midi, inscription obligatoire.

Limitée à 15 personnes

Equipé d'une tenue et de chaussures adaptées, partez en forêt à la recherche du petit ours des campagnes. Le blaireau toujours ponctuel dans ses coulées, constelle son territoire d'une myriade de signes faciles à décoder, un plaisir pour le collecteur d'indices.

La journée mondiale des blaireaux

le jeudi 15 mai 2025

Rejoignez-nous pour une journée consacrée à la connaissance du blaireau et à sa défense avec notamment comme chaque année un temps de rassemblement devant la Préfecture du Cher.

Le programme de cette journée vous sera communiqué d'ici là.

PHILIPPE VAN NIEUWERKE
VICE-PRESIDENT DE NATURE 18

Historique de la restauration de notre mare à Gaumet à Mornay-sur-Allier

Il y a 65 ans, quand j'étais gosse, mes parents ont fait venir un sourcier pour détecter une source d'eau et nous implanter un point d'eau en bas de la vallée à proximité d'un fossé. Avec mon papa et mon oncle et avec mes 8 ans, nous nous sommes mis à terrasser une mare, pelles et pioches à la main.

Chargement de la terre dans un tombereau tracté par un âne. Les années passant, le manque d'entretien : la broussaille et les arbres morts ont obstrué ce point d'eau.

A ma retraite et grâce à mes petits enfants qui allaient jouer à cet endroit et le trouvait magnifique, nous avons décidé de nettoyer et recréer cette petite étendue d'eau.

Notre commune de Mornay nous a indiqué que Nature 18 pourrait nous assurer une bonne organisation pour la restauration de la mare. Nous avons pris contact avec Nature 18 et nous avons eu comme interlocutrice Lucie Jamet, chargée de mission territoires durables. Elle est venue diagnostiquer, conseiller et proposer des actions concrètes de travaux de restauration et d'entretien de la mare.

Nous fûmes ravis de ces échanges et nous lui avons conseillé une entreprise sérieuse de travaux publics (entreprise Gireaud à St Pierre le Moutier) qui connaît bien ce type de travaux.

Les travaux ont commencé cet hiver 2024 avec recalibrage des berges de la mare, curage du fond de la mare avec retrait de la vase et répartition de celle-ci.

Lucie a assuré l'accompagnement technique nécessaire aux travaux. Pour nous, ce fut une réussite, malgré un terrain marécageux. C'est un endroit de visite les dimanches avec la famille ou les amis. Nous attendons avec impatience la venue du printemps et de la biodiversité : grenouilles, salamandres, libellules, roseaux et nénuphars, etc.

Nous prévoyons de planter sur les rives : saules, osiers, frênes.

Nous tenons à remercier Nature 18 pour ce type d'opération et surtout Lucie qui a su nous faire aimer ce milieu humide et ce qu'il fallait faire ou ne pas faire et Jérémy, le conducteur de la pelle mécanique dernier cri, qui a su réaliser les travaux avec la dextérité sous le regard et l'accompagnement de Lucie. Merci à vous et à une prochaine aventure.

**MONSIEUR ET
MADAME CHARPY**



Sentinelles de la nature

L'application est accessible depuis le 1^{er} janvier 2025 en région Centre-Val de Loire

Qui ne s'est pas senti un jour démuni en découvrant une décharge sauvage, une destruction de zone humide ou encore un cours d'eau pollué ? Vous avez sous vos doigts un moyen d'agir : rejoignez les Sentinelles de la Nature, plateforme numérique de signalement des atteintes à la nature et des initiatives favorables l'environnement. Dès maintenant, agissez main dans la main avec les autorités compétentes et les associations du mouvement France Nature Environnement pour prévenir ou résorber les atteintes et valoriser les actions positives.

L'objectif des sentinelles de la nature est de sensibiliser chaque citoyen au respect de l'environnement. Parallèlement, cette action permet de favoriser la communication avec les pouvoirs publics (Maire, service de l'Etat...). C'est donc un outil de veille écologique qui permet à chaque citoyen de s'impliquer.



Depuis 2015, Sentinelle de la nature se met en place progressivement dans toutes les régions de France. Vous pourrez retrouver toutes les informations sur le site national de France Nature Environnement. Celui-ci aborde l'origine et les objectifs de cette action.

Pour compléter le dispositif, France Nature Environnement a élaboré une application Sentinelles de la Nature, afin de pouvoir signaler des atteintes ou des initiatives positives directement sur le terrain !

L'application est disponible sur Google Play et Apple Store

Celle-ci permet deux types d'action :

- signaler une dégradation environnementale
- valoriser une initiative favorable à l'environnement.

Pour l'instant, la région Centre Val de Loire a initié quelques actions régionales pour développer l'opération. Le Loiret avec l'association Loiret Nature Environnement (LNE) et l'Indre et Loire avec la SEPANT ont participé à l'opération Sentinelle de la Nuit afin de développer un réseau de bénévoles dans chacun des départements.

Les acteurs régionaux ont participé au séminaire national de Sentinelles de la Nature les 7 et 8 octobre 2024, accompagnée de 3 bénévoles de notre réseau venant de

Loiret Nature Environnement et la SEPANT. Plusieurs sujets ont été abordés afin de déployer l'action en région Centre Val de Loire tels que la nouvelle version de l'application, l'outil de suggestions associé au projet, le wiki mis en place pour traiter toutes les interrogations des référents et salariés sentinelles, les relevés des tensions qui peuvent apparaître suite à un signalement, la question de la confidentialité et du RGPD, les réseaux thématiques qui permettraient de gagner en compétences sur notre gestion des atteintes...

En dehors de ces questions internes, nous avons longuement échangé sur des sujets tels que l'engagement des bénévoles et la capacité de l'outil à les mobiliser, la capacité de l'outil à extraire des données pertinentes pour les instances environnementales voire gouvernementales, les campagnes existantes et comment les améliorer...

L'exemple de la Campagne Sentinelles de la Nuit dans l'Indre-et-Loire et le Loiret : organisation de celle-ci du 8 octobre au 8 novembre, avec une prolongation jusqu'à la fin novembre dans l'Indre-et-Loire, mise en place de la communication en amont et au cours de la campagne, avec une large couverture médiatique radiophonique et dans la presse écrite, organisation et participation aux maraudes...

En bref

- 265 signalements d'éclairages illégaux ou nuisibles dans l'Indre-et-Loire et 145 dans le Loiret
- Cela représente 25,8% des signalements remontés au niveau de FNE national, plaçant ces 2 départements en tête position des signalements sur cette campagne nationale.
- Participation à la réunion nationale sur la priorisation des demandes d'évolutions pour qu'on fasse le point ensemble sur les demandes formulées.
- Retrouvailles du COPIL pour faire un retour sur la campagne Sentinelles de la Nuit, préparer l'ouverture des atteintes à l'environnement, faire un retour sur le séminaire national et préparer le conseil d'administration.

Dans le département du Cher, la démarche s'installe progressivement, au cours de l'année, les coordonnateurs régionaux proposeront des réunions d'information aux bénévoles de Nature 18 et dans un deuxième temps des formations seront organisées pour gérer les signalements déposés sur le site internet. Ceux qui souhaitent rejoindre les sentinelles de la nature sont les bienvenus, N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'accueil à Nature 18.

**VALERIE LE PRIOL
VICE-PRÉSIDENTE DE NATURE 18**

Des oiseaux libertins et des oiseaux féministes ?

Chez les passereaux, en principe, c'est simple : le mâle est très coloré et chante, pour défendre son territoire et séduire une femelle qui veillera sur sa couvée... Sauf que, objectivement, c'est plus complexe !

La formation des couples

En apparence, la vie des oiseaux semble refléter le type familial occidental : 90 % des dix mille espèces sont monogames, c'est-à-dire qu'un mâle et une femelle sont en couple, avec une ou plusieurs couvées par an. Cependant, lorsque vers 1970 les femmes ont pu davantage prendre leur place dans les publications, une grande diversité est apparue. Ainsi, parmi les 9000 espèces monogames, 1/10 accepte des auxiliaires, souvent un jeune en apprentissage ; les 10 % restants sont monoparentales sauf les Mégapodes chez qui les poussins sont seuls dès l'éclosion.

Un œuf est bien plus coûteux à produire qu'un spermatozoïde et donc la femelle a plus intérêt à faire gaffe. Une femelle brune et discrète attire moins facilement les prédateurs alors qu'un passereau mâle est souvent plus facile à détecter au printemps car il exhibe de belles couleurs, parade et chante, ce qui doit lui garantir un territoire et s'y faire choisir par une femelle (vous ne pensiez pas que c'est lui qui choisit, n'est-ce pas ?). Je me souviens ainsi de nichées de Rougequeue à front blanc où le mâle vient s'interposer devant moi en alarmant tandis que la femelle continue à ravitailler en douce. Plus récemment cependant, j'ai noté que, si je m'approche trop d'un nichoir, les deux parents attendent que je m'éloigne avec la même nervosité...

Alors, reprenons ! Premier préjugé : la femelle serait-elle moins grande que le mâle, sinon égale, comme en moyenne chez nous ? Pas forcément : pensons à l'Epervier et autres rapaces diurnes. Je suppose qu'une mère plus grande peut couvrir davantage d'œufs sur sa plateforme tandis que le mâle, qui ravitaille seul les oisillons aux premiers jours, est plus apte à apporter des proies assez petites. C'est plus simple pour les Cigognes, par exemple, et de fait les deux parents couvent,

la femelle relayant souvent le mâle la nuit comme chez beaucoup d'espèces.

Tel le Roméo de Juliette, chez nous c'est le mâle qui chante au sein des passereaux, espèces dotées véritablement d'un chant. Or, on connaît des exceptions : en automne et en hiver, la femelle du Rougegorge chante comme le mâle, chacun pouvant identifier le sexe rien qu'à la voix.

En 1783, l'Orléanais François-Simon Defay affirme avoir « élevé une femelle-bouvreuil qui étoit bonne chanteuse » et de même une femelle linotte pondeuse. La femelle de l'Accenteur alpin s'attire plusieurs partenaires en chantant. En fait, dans le monde, 70 % des femelles d'oiseaux chanteurs chantent ! La question est donc plutôt : pourquoi pas tant en Europe ou en Amérique du Nord ? En fait, sous les tropiques, la saison de reproduction est longue, les couples sont sédentaires (sans migration) : ça laisse du temps pour profiter des avantages du chant. Chez nous, la bonne saison est courte et beaucoup d'espèces n'arrivent qu'au printemps, le mâle en premier ; alors, si la femelle chantait, elle perdrait du temps.

Sur le long terme, le choix des femelles a plutôt dû exercer une sélection sexuelle parmi les mâles, favorisant les plus colorés, les plus musiciens.



Epervier mâle à gauche, femelle à droite



Trois phases d'un accouplement de Canards colverts

Au passage, la notion de défense d'un territoire chez les oiseaux a été questionnée par la philosophe Vinciane Despret. Si l'agressivité se défoule aux frontières, le territoire serait surtout l'aire où chacun, en s'exhibant, fait société avec ses voisins. Pensons aussi au lek des Tétras. D'ailleurs, la Mésange charbonnière alterne son chant avec les voisins sans les interrompre. Le territoire sert aussi à répartir les ressources : la reproduction communautaire s'admet lorsque la nourriture ne risque pas d'être disputée, comme les insectes du ciel chez les Hirondelles ou les poissons en mer chez les Pingouins.

Anatomie d'une lutte

L'accouplement est d'autant plus acrobatique que les oiseaux (mâles !) n'ont pas de pénis, sauf les Canards, Autruches, Tinamous. La cane Colvert risque sa vie par noyade, avec 40 % des copulations qui sont forcées ! Il se trouve que le pénis du Colvert (en été) est spiralé tandis que le vagin l'est en sens inverse. Ainsi, l'entrée est bloquée sauf si la femelle détend ses muscles vaginaux. Il se pourrait donc que, confrontée à plusieurs mâles, la femelle puisse choisir le géniteur. Les espèces ancestrales, toutes dotées d'un pénis, auraient favorisé les plus petits puis leur perte chez la plupart des Oiseaux actuels.

Certains couples sont extrêmement fidèles, notamment chez les Albatros où l'unique poussin doit être surveillé pendant qu'un parent part longtemps se nourrir au large. Chez l'Albatros de Laysan, les mâles sont moins nombreux à Hawaï que les femelles et il arrive qu'une femelle s'accouple avec un mâle déjà « pris » puis élève son poussin en s'associant avec une autre femelle célibataire. Notons que de nombreuses espèces admettent une homosexualité durable, soit entre mâles, soit entre femelles : le lien social l'emporterait donc sur le soi-disant instinct de reproduction !

La survie des œufs d'Huîtrier-pie est maximale lorsque les parents sont ensemble depuis 5 à 7 ans. Nos rapaces nocturnes (jeunes très dépendants), le Merle noir (très territorial) ou le Choucas (grégaire mais hiérarchisé) forment des couples durables et très fidèles. En revanche, chez de nombreuses espèces monogames, outre que le couple ne dure qu'une saison, le divorce n'est pas très rare si le partenaire tarde trop à revenir de migration (la Cigogne blanche n'est fidèle qu'à son nid), si la reproduction échoue (jeunes adultes) ou si un concurrent s'impose.

Ce pragmatisme semble bien peu sentimental mais un stress n'est pas exclu en cas de décès dans un couple. Et l'émotion ? Comme nous, les oiseaux produisent de la dopamine, molécule du cerveau associée au plaisir ; or, on a mesuré chez le Diamant mandarin que le mâle en a lorsqu'il chante seul, ou s'il chante devant la femelle à condition qu'elle lui réponde : le chant semble réellement gratifiant !

Quoi qu'il en soit, Mammifères et Oiseaux s'occupent beaucoup de leurs petits (mais aussi Termites, Hippocampes ou Crapaud accoucheur) et la logique naturelle, qui ne fait pas de morale, veut que chacun ait intérêt à perpétuer ses caractères et pas l'hérédité du voisin. Du coup, les infanticides ne sont pas rares : le cas des Lions est bien documenté mais aussi avec la matriarche des Suricates, ou lorsqu'un Plongeon imbrin mâle s'accapare l'étang où une femelle a déjà pondu. Qu'elles le sachent ou non, les femelles ont donc intérêt à ce que les mâles se croient les pères. Oseraient-elles les tromper ?

Un mâle ne peut être sûr de sa paternité qu'en surveillant la femelle. On sait quelles horreurs en dérivent chez *Homo*...

Quelles conséquences ? Un mâle... volage aura davantage de descendants, et une femelle s'accouplant avec un mâle du voisinage rend celui-ci plus bienveillant ! Chez le Gobemouche à collier, si l'on kidnappe la femelle une heure à la période des accouplements, « son » mâle réduira ses soins à la nichée, comme s'il croyait qu'elle l'a trompée et que les oisillons ne sont pas (tous) les siens ! Des études génétiques permises ces dernières années sont claires : les « aventures extraconjugales » sont fréquentes autour de nous, avec 10 % d'oisillons venant d'un autre mâle que le résidant. On en trouve dans 20 % des nids de Moineau domestique et d'Hirondelle de fenêtre, près de 30 % pour l'Hirondelle rustique et 40 % chez la Mésange bleue, 86 % pour le Bruant des roseaux (avec 56 % d'oisillons hors couple).

Seuls 6 % des mâles de la Chouette effraie ont deux compagnes en même temps au moins une fois dans leur vie. Le mâle ravitaille donc deux femelles coincées au nid pour couvrir. A l'éclosion, c'est souvent trop et il abandonne alors une nichée à leur mère trop petite pour s'en sortir toute seule. Solution filmée dans un nichoir : y réunir les deux femelles ! La caméra montra que chacune restait impassible quand l'autre s'accouplait et 16 des 19 petits du trio parvinrent à terme. Seuls 2 % des poussins d'un mâle viennent d'un autre géniteur mais quelques femelles expérimentées fondent une deuxième famille en abandonnant au père les oisillons une fois âgés d'un mois.

Notre Accenteur mouchet fait bien plus les délices des traités de sexologie animale depuis des suivis dans les années '80 montrant ce que les auteurs anciens n'avaient pu repérer, même Gêroudet. Souvent, la femelle prend un territoire où elle n'admet qu'un seul mâle, souvent dans « la force de l'âge » (3-7 ans), parmi ceux qui rivalisent autour d'elle. Cependant,



Accenteur mouchet, c'est-à-dire notre Traîne-buissons

certaines s'accouplent avec deux mâles (polyandrie). On avait observé que la femelle relève sa queue devant le dominant, en vibrant des ailes ; alors, le mâle lui pique le cloaque pendant une ou deux minutes (c'est long !), jusqu'à ce qu'elle expulse une boulette blanche qu'il inspecte avant de s'accoupler enfin. Il s'est avéré que cette boulette, c'est le sperme d'un accouplement précédent, le résidant évitant par ce piquetage d'élever les petits d'un autre. Avantage : l'amant aidera à nourrir les petits au lieu de leur nuire et peut même chanter à côté du dominant. Sur de plus petits territoires, c'est plutôt un mâle qui s'établit avec deux femelles (polygynie). Dans quelques cas, on observe deux mâles avec plusieurs femelles, avec de nombreux accouplements.

Les devoirs de famille

Qui construit les nids ? Tous les cas existent : mâle seul (Troglodyte) ou presque (Cigogne, Rémiz), femelle seule (Merle), partage des tâches (le mâle de la Pie apporte les matériaux, la femelle les assemble), jusqu'au « ni l'un ni l'autre » du Coucou, comme chacun sait : celui-ci, après moult libertinages, pond de nombreux œufs dans autant de nids à parasiter.

Les deux partenaires couvent dans la moitié des cas. Le mâle de l'Emeu couve seul mais aussi chez le Kiwi ou le Manchot empereur (deux mois à jeun dans le froid !), tandis que la femelle s'en charge toute seule chez les Mésanges (avec petites friandises du conjoint) ou la Poule.

Pire, le Canard mâle s'en va à la fin de la ponte, ce qui peut se comprendre par une mue étonnamment décalée : ils ne peuvent plus voler en mai-juillet (mue internuptiale donnant le plumage d'éclipse) donc ils pourraient juste attirer les prédateurs au nid et accaparer

Becquées par un couple de Merle



de la nourriture sans aider la famille alors que les femelles font cette mue avant la ponte (en février-mai, donnant leur plumage nuptial) ! Une seconde mue, dite postnuptiale, donne le plumage hivernal des femelles et le plumage... nuptial des mâles, prêts à s'accoupler bien avant le printemps.

Le sexe qui s'occupe le plus des petits a moins le temps de fonder une autre famille. Si c'est le mâle, on s'attend à ce que la fidélité de la femelle soit très surveillée, le mâle n'ayant pas intérêt à s'occuper des petits d'un autre. Or, chez l'Emeu, le mâle assure l'essentiel et pourtant l'espèce est polyandre (plusieurs mâles par femelle) : sans doute est-ce un moindre fardeau génétique de soigner les poussins d'un autre que si c'étaient des oisillons au nid (espèces nidicoles).

Des limicoles de type Phalarope sont dans le même cas de « papa poule », avec la femelle plus grande et plus colorée : les plus compétitives ont été sélectionnées puisque chacune va chercher un nouveau partenaire et augmenter sa descendance pendant que le mâle se charge des poussins ; heureusement, pas plus de 4. S'il fallait vraiment être à deux pour s'en occuper, cette polyandrie ne tiendrait pas.

Quant aux Jacanas étudiés, le mâle aussi couve les œufs et s'occupe des petits pendant que la femelle, plus grande, fait une ponte avec jusqu'à quatre mâles sur son territoire. Elle capte parfois le mâle d'une voisine et, alors, tue ses petits ce qui incite ce mâle à s'accoupler plus vite avec elle. Un mâle Jacana risque d'élever des poussins qui ne sont pas de lui mais il refuse tout de même de couvrir pour un femelle avec qui il ne s'est pas accouplé. Les femelles de Chevalier guignette abandonnent assez souvent la nichée aux bons soins du mâle pour migrer : est-ce pour mieux récupérer des efforts de la ponte ?

Le Coucal noir est la seule des espèces nidicoles connues dont le mâle assure tous les soins parentaux, de la construction du nid au nourrissage. La femelle est plus grande, chante pour marquer son territoire et y attirer plusieurs mâles ; elle n'a pourtant pas davantage d'hormones « mâles » mais davantage de fixation de ces molécules dans le cerveau (davantage de récepteurs androgéniques). La nichée est souvent prédatée mais la femelle peut assurer une ponte de remplacement.

Chez bien d'autres nidicoles, tels le Rougegorge ou l'Accenteur, chaque parent s'occupe préférentiellement d'une seule partie de la nichée, ce qui implique de reconnaître chaque petit individuellement. Longtemps, je me suis étonné que, lorsque j'aperçois un Merle le bec chargé de proies ou donnant la becquée sur une pelouse, ce soit un mâle : moins discret à mes yeux ? Pierre Déom expose en longueur la solution dans *La Hulotte* : mâle et femelle ravitaillent chacun une part différente des jeunes (reconnus à la voix, etc.) mais la mère finit par les lui laisser tous car elle part construire un nouveau nid et pondre ; à la sortie du nid, seule la dernière couvée (3ème, vers juillet) est nourrie jusqu'à émancipation par les deux parents.

En somme, les comportements sexuels des oiseaux sont nettement plus divers que la norme admise, avec des variantes selon la génétique de l'espèce mais aussi selon la richesse des ressources ou la densité de population. On a cherché des bases naturelles à la morale mais aucune généralisation ne saurait servir de prétexte, même si chacun peut y choisir un modèle à sa convenance !

PATRICK DORLEANS.
BENEVOLE

Engrais quelles nuisances pour l'environnement ?

Depuis des décennies nous savons que l'azote est un déterminant fondamental de la production végétale.

Ainsi pour produire 100 kg de grains de blé, il faut que la plante absorbe avec ses racines, 3 kg d'azote(N). De même pour obtenir 1 tonne de tubercules de pomme de terre, cela aura nécessité 5kg d'azote.

Cette différence d'exigence s'explique par le fait qu'un tubercule est un fragment de tige riche en eau et non une graine pratiquement sèche.

Pour la lentille, il a fallu 3 à 5 kg d'azote (N) pour produire 1 quintal de graines.

Mais quelle chance a la lentille. Comme pour toutes les légumineuses ce sont les bactéries, logeant dans des nodosités présentes sur leurs racines, qui vont prélever l'azote gazeux du sol et le fournir à la plante de lentille. En effet dans le sol suffisamment aéré, il y a abondance d'azote gazeux de formule chimique N_2 , cette forme chimique n'étant pas assimilable par les plantes.

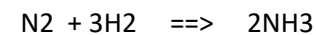
Quelle malchance pour la plupart des surfaces de blé, de riz, de maïs, de mil... principales nourricières du monde qu'elles n'hébergent pas de bactéries dans leur système racinaire. Il faut leur apporter ce précieux nutriment avec des engrais azotés minéraux pour obtenir un niveau de production relativement élevé, d'ailleurs plus exigé par un contexte économique et spéculatif qu'alimentaire, soucieux de nourrir tous les habitants de la planète.

Cependant en agriculture biologique, ce seront des engrais azotés organiques comme le fumier, le lisier, le sang desséché, etc. qui nourriront les cultures en azote.

Ils sont dits organiques car l'azote provient de la décomposition des protéines présentes dans les organes des végétaux ou animaux.

Tous les engrais azotés minéraux sont fabriqués à partir de l'ammoniac, gaz dont la formule chimique est NH_3 .

Ce gaz est obtenu selon la combinaison simplifiée :



Problème, cette association nécessite pléthore d'énergie et émet abondance de Gaz à effet de serre (CO_2).

En effet, pour fabriquer 100kg d'engrais azoté Il faut de 120 à 150 litres de pétrole et simultanément, il y a production de 100 kg de CO_2 .

De plus, lors de l'épandage dans les champs de l'engrais azoté minéral il y a émission d'oxyde d'azote (N_2O) qui est un puissant gaz à effet de serre. Cette volatilisation vers l'atmosphère peut être de 10 à 20% de la quantité d'azote apportée aux cultures.

Mais l'épandage d'engrais azotés organiques dont la fabrication ne nécessite pas ou peu d'énergie est également émetteur de gaz à effet de serre lorsqu'on les positionne sur le sol.

Par exemple 5 kg m^2 de fumier de bovins épandus, apporteront 25 grammes d'N à chaque m^2 de sol. Ces 25 grammes en fonction du climat et du sol, pourront être en proportions variables:

- Absorbés par la plante, la part souhaitée la plus élevée possible.
- Retenus dans l'humus du sol, la part n'affectant pas l'environnement
- Entraînés par les eaux jusque dans les ruisseaux, part recherchée la plus faible possible.
- Évaporés sous forme de gaz à effet de serre la part souhaitée la plus restreinte possible.



Conclusion

Faire pousser des plantes avec des engrais azotés surtout minéraux, c'est préjudiciable à l'environnement. Les engrais organiques le sont beaucoup moins et même très peu avec les engrais organiques qui ont été compostés et enfouis dans le sol aussitôt leur épandage.

Les engrais organiques sont moins efficaces que les engrais minéraux, car leur absorption par les plantes est plus dépendante de la température du sol. D'ailleurs les rendements des grandes cultures en agro bio sont inférieurs à ceux obtenus en conventionnel.

Les cultures céréalières françaises en fabricant leur biomasse (grain feuilles tiges racines) contenant 50% de carbone captent 4 à 6 fois plus de gaz à effet de serre qu'elles en produisent. Cependant la quantité de carbone apportée au sol du fait de ces cultures, est souvent inférieure à 1 tonne par ha et par an

L'enrichissement du sol en carbone est un critère pour apprécier la fertilité durable du sol.

Par comparaison, les sols de prairies, surtout pâturées, peuvent stocker plus d'1 tonne de carbone par ha et par an. Quant aux forêts, cette séquestration avoisine les 2 tonnes.

Bref produire des végétaux, des animaux dans le but de nous nourrir constituera toujours une atteinte à l'environnement et aura obligatoirement un coût énergétique. Cependant il est possible de réduire ces méfaits par des productivités moins élevées.

Nous constatons qu'un kilo de pain issu de l'agriculture biologique coûte environ 3 euros plus cher qu'un kilo de pain provenant de l'agriculture conventionnelle mais ce prix ne tient compte que du coût de production, il est délesté de coûts cachés, certes difficile à chiffrer représentant des dépenses de santé et de remédiation à l'environnement (traitement de l'eau par exemple) qui seront de plus en plus élevées.

**BERNARD SOUDEE,
BENEVOLE**

Une mesure totalement inédite : le loup est déclassé !

« Le Plan National d'Actions (PNA) 2024-2029 sur le loup et les activités d'élevage en accord avec le nouveau statut du loup ? » Comment est-ce possible alors que ce nouveau plan a été construit avant que le loup ne soit déclassé, devenant une « espèce protégée » alors qu'elle était une « espèce strictement protégée » grâce à la convention internationale de Berne de 1979. Menons l'enquête !



La Commission Européenne réclame le déclassement du loup

Depuis longtemps le déclassement du loup est réclamé, par exemple par la Coordination Rurale 54 en 2019. C'est en septembre 2023 que la présidente de la Commission Européenne considère indispensable le déclassement du loup à l'échelle européenne, ce dernier étant « potentiellement » un danger pour l'homme ! Curieusement, elle s'exprime au moment du vote au parlement où les « besoins » des votes des agriculteurs et des chasseurs étaient grands pour faire adopter la directive « Réhabilitation des écosystèmes »...

Les associations environnementales ripostent

FNE lance une pétition « Le loup doit rester une espèce strictement protégée » qui a recueilli 205 000 signatures. Au même moment, en septembre 2023, des associations (FNE, ASPAS, FERUS, Humanité et biodiversité, LPO, WWF) interrompent leur participation au Groupe National Loup (GNL) qui conçoit le nouveau PNA, ne souhaitant pas travailler à adapter le statut de l'espèce. C'est néanmoins ce qui est advenu.

La France a favorisé ce

déclassement

En effet, la France a inscrit dans son nouveau PNA le déclassement à venir ! Un déclassement du loup qui aura pour conséquence immédiate des tirs plus nombreux et donc plus de loups tués. Ces choix sont inacceptables alors que la prédation sur les cheptels cesse d'augmenter depuis plusieurs années et reste à un niveau très bas (moins de 1%) démontrant l'efficacité des mesures de protection mises en place.

L'Union Européenne a ouvert la voie à ce déclassement

Les membres permanents du Conseil de l'UE dont l'Allemagne et la France et d'autres pays européens ont voté à la majorité qualifiée (>15) la proposition de la présidente de la Commission Européenne. La population de loups en Europe était estimée à 19 000 individus en 2023 dans 23 pays. En France, elle s'élève à 1000 loups et 21% d'entre eux peuvent déjà être chassés, la stricte protection de cette espèce étant déjà assortie de mesures dérogatoires !

La convention de Berne accède à une demande inédite de l'Europe

36 pays signataires de la convention de Berne sur 49 ont voté favorablement ce déclassement : les 27 pays de l'Union européenne plus le Lichtenstein, Andorre, la Suisse, la Norvège, la Macédoine, la Serbie, l'Arménie, l'Islande et l'Ukraine. 5 pays s'y sont opposés : le Royaume-Uni, Monaco, Monténégro, Albanie et Bosnie-Herzégovine. 2 se sont abstenus, la Tunisie et la Turquie.

La directive « Habitats » modifiée par le parlement européen ?

D'ici mars 2025, si un tiers des pays de l'Europe s'oppose à l'application de la modification de la convention de Berne, celle-ci ne prendra pas effet ! Dans le cas contraire plus probable, la directive européenne « Habitats » devra être adaptée et la gestion des populations de loups devra désormais être « compatible avec leur maintien dans un état de conservation favorable », termes dont l'interprétation pourra être diverse...

Quid de l'impact sur les loups ?

Le déclassement, anticipé dans le Plan loup 2024-2029 de la France, permettra une simplification des tirs. Désormais, les éleveurs auront la possibilité de pratiquer eux-mêmes des tirs de défense simple ou de faire appel à des louvetiers qui auront l'autorisation d'outils de vision nocturne. Ils pourront abattre des loups sans aucune mise en place de moyens de protection, l'Etat décrétant que certains troupeaux ne seraient pas protégeables ! En plus de mettre en péril la survie de l'espèce cette mesure régressive ne constitue pas une solution efficace pour les éleveurs. En effet, aucune étude ne prouve l'efficacité des tirs létaux pour diminuer la déprédation des loups sur les troupeaux domestiques. C'est la coexistence qu'il faut viser.

**PATRICIA MEUNIER,
COMITE DEPARTEMENTAL
LOUP**



Dans Champs de Bataille, la journaliste Inès Léraud et le dessinateur Pierre Van Hove s'intéressent aux conséquences humaines et environnementales du remembrement effectué dans les années 1950-1970.

Le remembrement, réorganisation des parcelles agricoles en vue de rationaliser l'agriculture française a été réalisé dans la deuxième moitié du XXème siècle. De fait, une loi avait été élaborée en 1941 par le gouvernement de Vichy. Selon le récit imposé par la FNSEA, les paysans voulaient devenir des entrepreneurs mais les archives parlent : fortes contestations, bulldozers sous la protection des forces de l'ordre, opposants condamnés à de fortes amendes, emprisonnés voire internés. Inès Léraud et Léandre Mandard, doctorant en histoire, ont mené l'enquête, faisant la lumière sur les fractures du monde rural.

Nature 18 déjà engagée pour la sauvegarde du bocage

Beaucoup d'agriculteurs admettent qu'il fallait réunir des parcelles, et moderniser l'équipement, mais cela aurait pu se faire en concertation,

Conseil lecture

L'histoire enfouie du remembrement

sans être imposé par le haut, sans tout détruire. L'administration a fait raser les talus, couper les haies, redessiner le lit des rivières, autant de destructions dont on paye aujourd'hui les conséquences : crues, perte de biodiversité, érosion des terres, etc.

L'agriculture vivrière et l'autonomie paysanne ont volontairement été détruites en rasant notamment vignes et vergers. L'enquête d'Inès Léraud se situe essentiellement en Bretagne mais ce qui se passe là-bas se passe aussi dans le Cher. Isabelle Vaissade, notre présidente, se souvient du remembrement à Mareuil. Son père, Jacques Maillet, fondateur et longtemps président de Nature 18, et son grand-père, ont lutté pour garder une vigne familiale. Ils ont gagné mais n'ont pas réussi à conserver les arbres fruitiers. Chemins, talus, haies ainsi que le bois de Balaie ont été rasés. Jacques Maillet, ardent défenseur du bocage, n'a pas hésité à se rendre à Paris, au ministère. Les associations ont fini par obtenir un décret qui interdit d'arracher un bois sans autorisation, une règle toujours en vigueur.

Nature 18, qui était encore la SEPANEC*, avait fermement pris position contre les dégâts liés au remembrement en participant notamment à des conférences sur les territoires concernés. François Terrasson, biologiste du Muséum d'histoire naturelle, très attaché à son Berry natal, avait créé l'association Défense et renaissance du bocage. Il est intervenu, en tant que scientifique, dans de nombreuses émissions de radio et de télévision comme on le voit dans une archive de l'INA concernant le remembrement de Parassy. **

Un gigantesque plan social

Les auteurs de la BD sont catégoriques : de 1960 à 1975, on a voulu mettre l'agriculture au service de l'expansion industrielle française. Tout est écrit dans un rapport remis au général de Gaulle par des économistes. Selon ces derniers, l'agriculture paysanne freinait le développement industriel français. L'agriculture devait fournir uniquement des produits bruts et libérer de la main-d'œuvre pour l'industrie. Le remembrement a augmenté la taille des exploitations aux dépens des petits paysans. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la population agricole a été divisée par dix en un demi-siècle.

Hélas on est toujours dans le même processus de concentration des exploitations et de sélection des agriculteurs. En vingt ans à peine, la figure du paysan, dépositaire millénaire du paysage, a été effacée par celle de l'agriculteur, pour connaître aujourd'hui le triomphe de l'exploitant agricole. Champs de bataille permet de mieux comprendre comment on en est arrivé là. Je recommande la lecture de cette BD très documentée, claire et servie par un dessin précis et agréable.

**DANIELE BOONE,
ADMINISTRATRICE DE
NATURE 18**

Champs de bataille, l'histoire enfouie du remembrement.

Scénario : Inès Léraud - Dessin : Pierre Van Hove

Éditions La Revue dessinée / Delcourt, 192 pages, 23,75 €

* La SEPANEC est devenue Nature 18 en 1986

** <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/caf91013021/le-remembrement>

Les temps forts de 2025

Save the date!

L'assemblée générale

Samedi 29 mars

Cette année, on vous donne rendez-vous à la salle Elsa Triolet (4 rue Alexandra David-Néel à Bourges), à moins d'1 km du local de l'association pour notre Assemblée Générale. L'occasion de vous présenter le bilan de l'année 2024 et de discuter des projets prévus en 2025 !



Rencontres départementales naturaliste

Dimanche 27 avril

Nature 18 a souhaité cette année créer du lien entre tous les naturalistes du Cher, qu'ils soient débutants ou confirmés, qu'ils soient adhérents ou sympathisants.

Le déroulement de la journée prévoit plusieurs présentations le matin autour de différents thèmes

naturalistes : A quoi servent les données naturalistes ? ; Autour des enquêtes ornithos, de la création de ZNIEFF, de l'atlas départemental des papillons...

Nous partagerons un moment convivial autour d'un repas à midi pour ensuite se répartir en petits groupes l'après-midi autour de plusieurs sorties naturalistes (sur la flore, les insectes, les oiseaux, les mammifères...).

Vous recevrez un mail très prochainement pour vous inscrire ! Pour plus d'informations en attendant : **sebastien.brunet@nature18.org**

Le repas des adhérents

Dimanche 5 octobre

Réservez cette date dans votre agenda ! Le repas des adhérents c'est un moment convivial qui permet aux nouveaux adhérents de rencontrer ceux qui le sont depuis plus longtemps et d'échanger avec les salariés et le conseil d'administration de Nature 18.



Nature 18

Association départementale pour l'étude et la Protection de la Nature et de l'Environnement dans le Cher

Local associatif des Merlattes · 16, rue Henri Moissan · 18000 Bourges
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h · 02 48 70 76 26 · e-mail : contact@nature18.org
www.nature18.org · Facebook : @Nature18 · Faune Cher : <https://www.faune-cher.org/> · Instagram : [association_nature_18](https://www.instagram.com/association_nature_18)

Crédits photos et illustrations : Couverture : Jean-Luc COUPEAU - Nature 18, sauf mention particulière.

Relecture : Danièle BOONE, Patrick DORLEANS, Bernard SOUDEE, Patricia MEUNIER,

Jacques et Anne-Marie LAMY, Valérie LE PRIOL Philippe VAN NIEUWKERKE

Coordination de rédaction et mise en page : E. JARRY

Le contenu des articles est de la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas Nature 18.